

Le Contrat de Rivière Moselle

Moselle



Contrat de Rivière • Flussvertrag



CONTRATS DE
RIVIERE
DE WALLONIE

Le Contrat de Rivière Moselle

Le Contrat de Rivière Moselle (CRM) est l'un des 14 Contrats de Rivière de Wallonie.

L'ASBL Contrat de Rivière Moselle est formée en 2016 par la fusion des 3 anciens Contrats de Rivière Our, Attert et Haute-Sûre afin de mieux répondre aux dispositions légales. Le CRM correspond au sous-bassin hydrographique de la Moselle, affluent du Rhin, en Wallonie. Toutefois, étant donné les spécificités géographiques et linguistiques de ce territoire, les différents acteurs ont souhaité maintenir un fonctionnement local, d'où la création des 3 antennes locales du CRM : les antennes de l'Our, de l'Attert et de la Haute-Sûre. Chaque antenne remplit les missions Contrat de Rivière sur son bassin versant, et la coordination est assurée par l'ASBL Contrat de Rivière Moselle.

Les missions assurées par chaque antenne consistent essentiellement à favoriser la mise en œuvre des objectifs de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE) à l'échelle locale, et à faciliter la concertation entre tous les acteurs de l'eau.

Principales missions

Tous les 3 ans, un programme d'actions est constitué, notamment sur base d'un inventaire de terrain des atteintes aux cours d'eau, et vise à agir sur la qualité des cours d'eau du territoire grâce à de la sensibilisation et des actions spécifiques. Les missions d'actions et de sensibilisation des contrats de rivière de Wallonie sont clairement identifiées dans un arrêté ministériel.

Chaque année, un rapport complet est également édité dans lequel sont reprises les actions réalisées.

Enfin, 4 fois par an, une revue est publiée afin d'informer les partenaires et tout citoyen des projets en cours sur le territoire.

Vous avez une idée d'une action ? Vous souhaiteriez devenir partenaire ? Contactez-nous !

Convention EEE

Depuis avril 2023, les Contrats de Rivière de Wallonie ont été missionnés par le SPW au travers d'une convention, afin de lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et de préserver nos écosystèmes.

Dans ce cadre, des inventaires sont réalisés le long des cours d'eau et dans les plans d'eau et des moyens de gestion sont mis en place pour lutter contre ces EEE.

Convention Culture du Risque d'Inondation (CuRI)

L'enjeu de cette convention entre le SPW et les 14 Contrats de rivière de Wallonie est de favoriser le développement de la culture du risque d'inondation et le développement de projets visant à améliorer la résilience du territoire face aux inondations.

Antennes

Pour chaque bassin versant, une antenne spécifique est active sur le terrain pour l'animation locale. Chaque antenne est assimilée aux Parc naturels locaux, à l'origine des 3 anciens Contrats de Rivière :



Parc naturel
HAUTES FAGNES
EIFEL

Antenne de
l'Our



Parc naturel
HAUTE SÛRE
FORÊT D'ANLIER

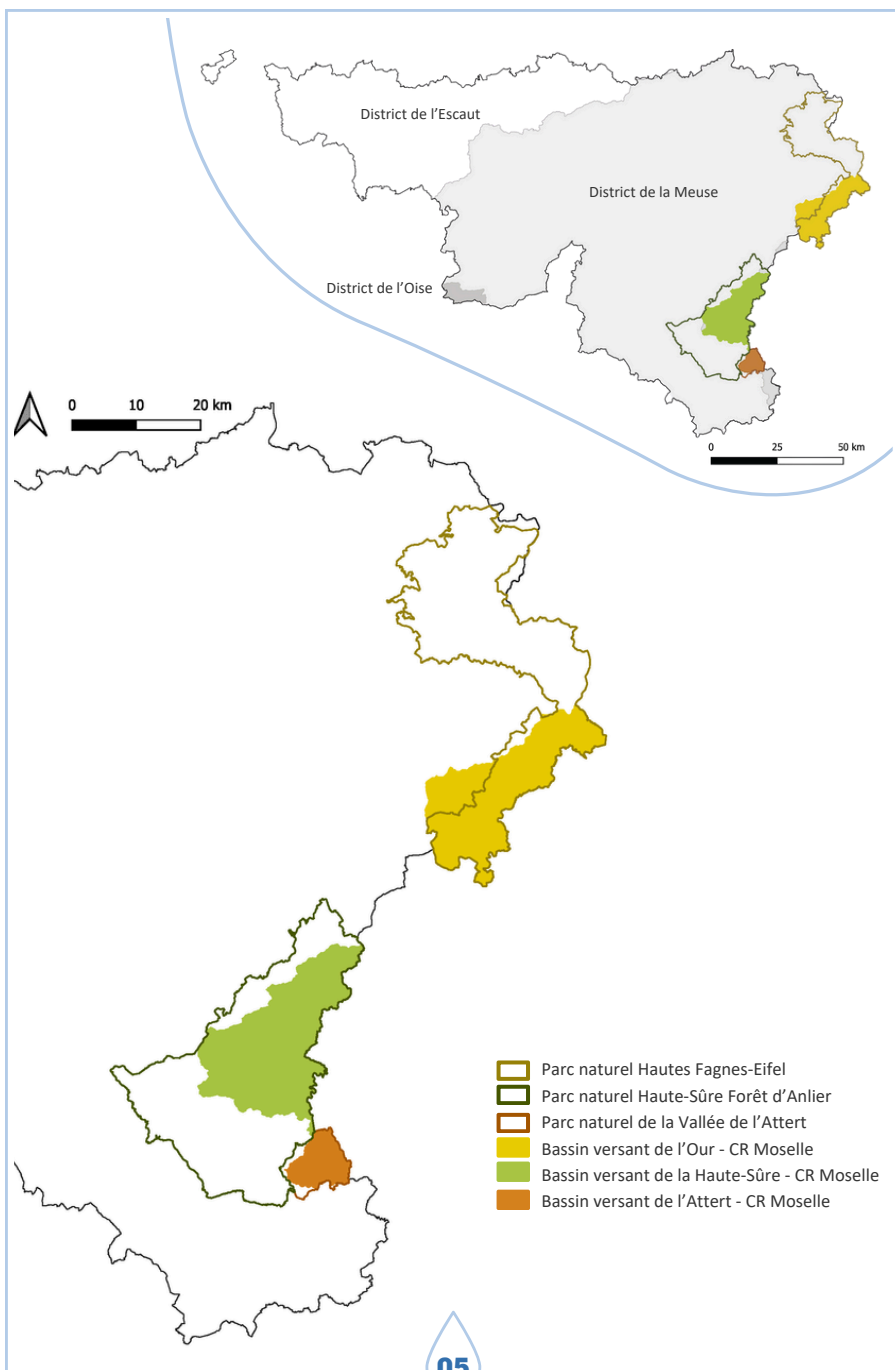
Antenne
Haute-Sûre



Parc naturel
DE LA VALLÉE
DE L'ATTErt

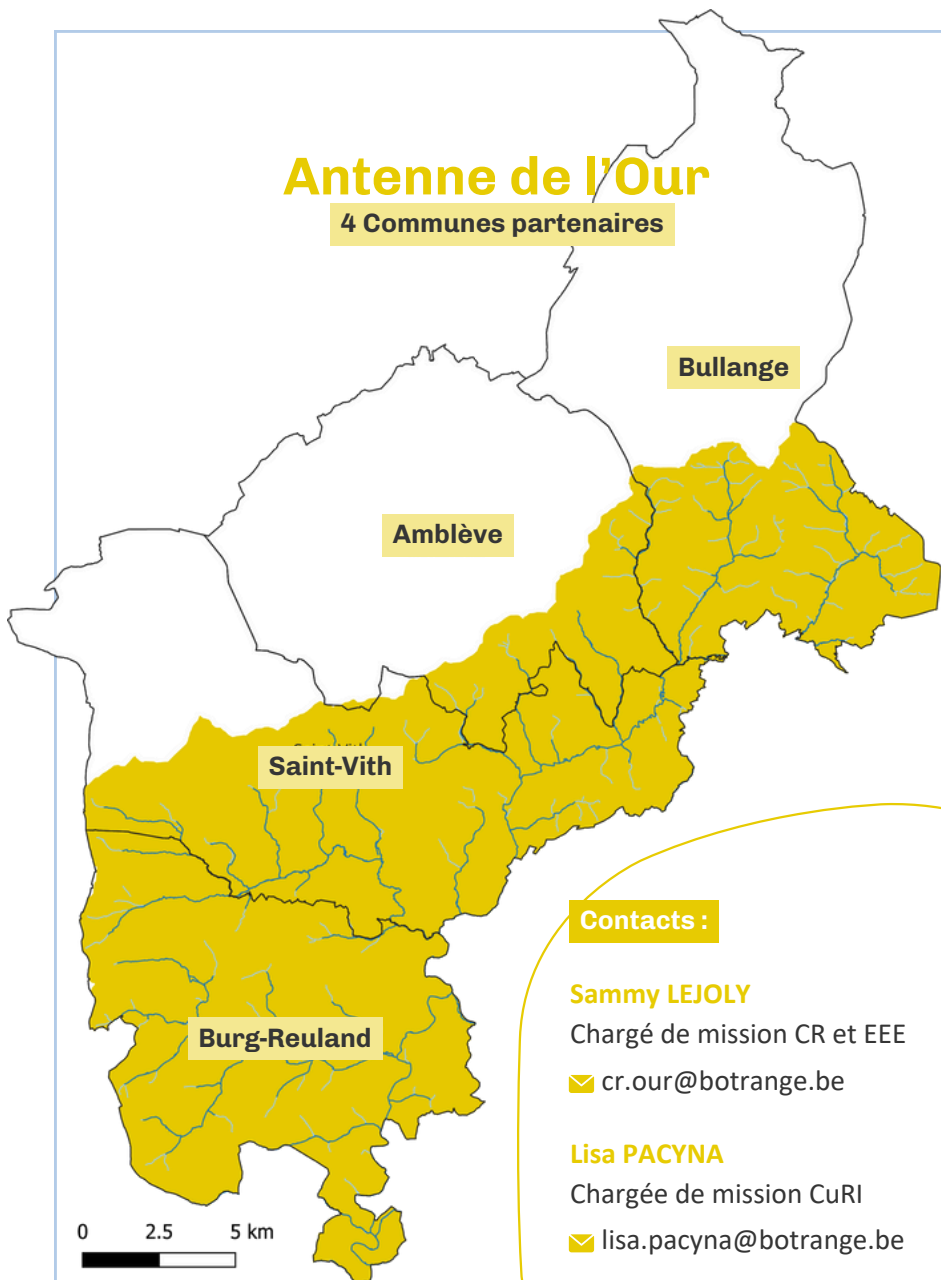
Antenne de
l'Attert

Dix communes sont partenaires du Contrat de Rivière Moselle couvrant partiellement ou entièrement leurs territoires : Amblève, Attert, Bastogne, Bullange, Burg-Reuland, Fauvillers, Légglise, Martelange, Saint-Vith, Vaux-sur-Sûre.






Antenne de l'Our

4 Communes partenaires



0 2.5 5 km

-  Bassin versant de l'Our
-  Limites communales
-  Cours d'eau du bassin de l'Our

Contacts :

Sammy LEJOLY

Chargé de mission CR et EEE

✉ cr.our@botrange.be

Lisa PACYNA

Chargée de mission CuRI

✉ lisa.pacyna@botrange.be

☎ 080/44 03 98

Antenne de la Haute-Sûre

5 Communes partenaires

Contacts :

Nicolas MAYON

Chargé de mission CR

✉ nicolas@parcnaturel.be

Coralie HUBERTY

Chargée de mission CR et EEE

✉ coralie@parcnaturel.be

Quintia VAESSEN

Chargée de mission CuRI

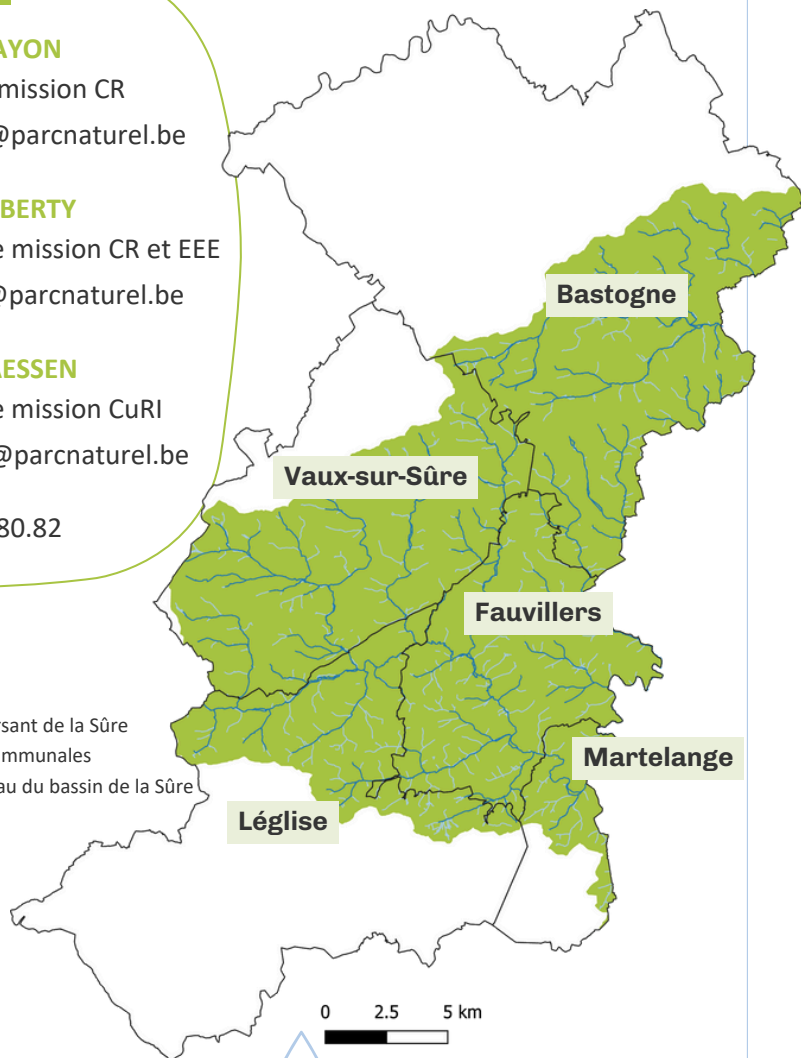
✉ quintia@parcnaturel.be

☎ 063/60.80.82

■ Bassin versant de la Sûre

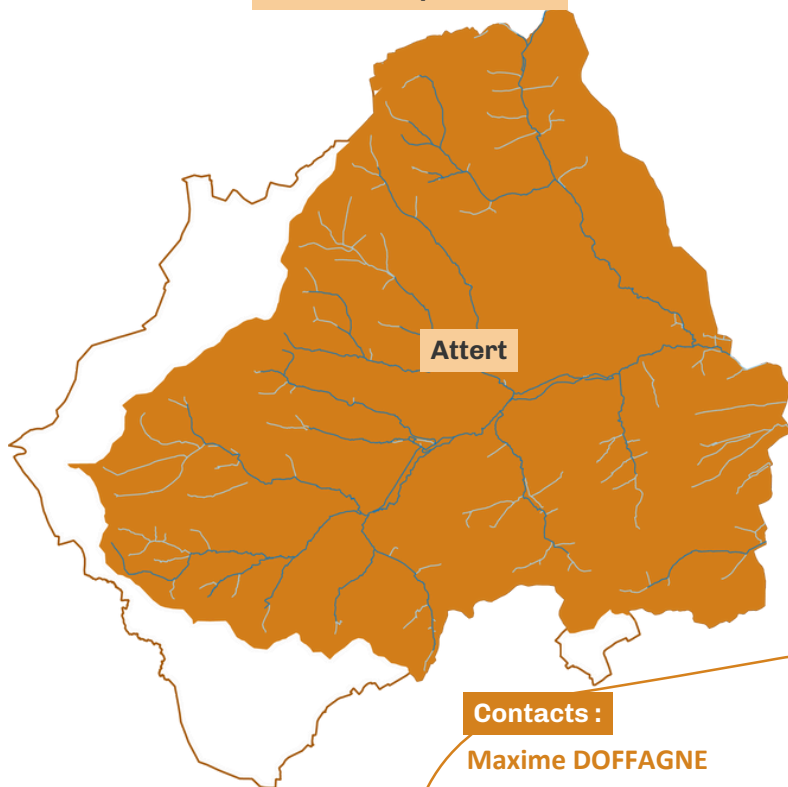
▭ Limites communales

— Cours d'eau du bassin de la Sûre






Antenne de l'Attert

1 Commune partenaire



0 1 2 km



-  Bassin versant de l'Attert
-  Limites communales
-  Cours d'eau du bassin de l'Attert

Contacts :

Maxime DOFFAGNE

Chargé de mission CR, EEE et CuRI

✉ maxime.doffagne@attert.be

Renata WITKOWSKA

Chargée de la sensibilisation

✉ renata.witkowska@attert.be

☎ 063/22.78.55

Contact ASBL CRM

La personne de contact pour l'ASBL Contrat de Rivière Moselle est la Coordinatrice et Administratrice déléguée de l'ASBL, Florine CRUTZEN.

Adresse courrier : 131 Rue de Botrange – 4950 WAIMES (B)

Adresse siège social : 24 Von-Orley-Straße – 4790 BURG-REULAND (B)

 +32 80 44 03 01

 +32 498 71 90 91

 crmoselle@gmail.com

Vous avez des questions sur...



Une atteinte
au cours d'eau



Des travaux
cours d'eau
3ème
catégorie



Des travaux de
réfection
d'ouvrages
d'art ou de
gués



Des problèmes
de
ruissellement
ou de coulées
boueuses



Des aménagements
liés aux zones
humides et mares



Des aménagements
liés à la réduction
du risque
d'inondation



L'encodage PARIS

Contactez votre antenne locale !

Le Contrat de Rivière Moselle



botrange.be/project/contrat-de-riviere-moselle-asbl



Parc naturel
HAUTES FAGNES
EIFEL



Parc naturel
HAUTE SÛRE
FORÊT D'ANLIER



Parc naturel
DE LA VALLÉE
DE L'ATPERT

